

BIBLIOTHÈQUE AFRICAINE ET MALGACHE
DROIT, SOCIOLOGIE POLITIQUE ET ECONOMIE

sous la direction de

P.-F. GONIDEC

Professeur honoraire à l'Université
de Paris I - Panthéon-Sorbonne

A. BOURGI

Docteur en Droit
Assistant

TOME XLIII

POUVOIR ET DROIT
EN
AFRIQUE NOIRE

Essai sur les fondements du constitutionnalisme
dans les Etats d'Afrique Noire francophone

par

Maurice KAMTO

Docteur en Droit
Chargé de Cours à l'Université de Yaoundé (IRIC)

Préface de

M. Paul ISOART

Professeur à la Faculté de Droit de Nice

Avant-Propos de

M. Gérard CONAC

Professeur à la Faculté de Droit de Paris I (Panthéon - Sorbonne)

Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Nice
(Prix de Thèse 1983) et par la ville de Nice (1983);
et honoré d'une subvention de l'Université de
Yaoundé

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON et R. DURAND-AUZIAS
20, rue Soufflot - 75005 PARIS

1987

TABLE DES MATIÈRES

Numéros

CHAPITRE INTRODUCTIF

Considérations générales sur les phénomènes du Pouvoir et du Droit	15
--	----

SECTION I

Pouvoir et Droit, deux phénomènes sociétaux	17
---	----

§ 1. – La société est le support des phénomènes politiques et juridiques ...	17
--	----

A) La société est un fait de nature	17
---	----

B) Le Pouvoir est inhérent à la société	20
---	----

1) L'hypothèse des sociétés sans Pouvoir	21
--	----

2) Il n'y a pas de société sans Pouvoir	23
---	----

C) “ <i>Ubi societas, ibi Jus</i> ”	27
---	----

§ 2. – Pouvoir et Droit : deux notions aux contenus variables	31
---	----

A) Circonscrire la notion de Pouvoir	31
--	----

1) L'approche philosophique du Pouvoir : le Pouvoir est une réalité conceptuelle	31
--	----

2) L'approche sociologique du Pouvoir : le Pouvoir est une réalité sociale soumise à l'expérience concrète	32
--	----

a) L'approche psycho-sociologique	32
---	----

b) L'approche politico-juridique	33
--	----

B) Préciser la notion de Droit	36
--------------------------------------	----

1) La définition du Droit selon les grandes écoles juridiques classiques	37
--	----

2) Le Droit est un fait de culture	39
--	----

SECTION II

Pouvoir et Droit en Afrique Noire : comment les cerner ?	41
--	----

§ 1. – A propos de la méthode	41
-------------------------------------	----

A) Le Champ d'étude	41
---------------------------	----

1) Le champ juridique	41
-----------------------------	----

2) Le champ géographique	45
--------------------------------	----

B) La démarche méthodologique	47
1) Les erreurs méthodologique dans l'approche traditionnelle des sociétés dites " archaïques " et leurs conséquences épistémologiques	48
2) L'évolution méthodologique dans l'approche des problèmes juridiques	51
a) L'imbrication de la sphère politique et de la sphère constitutionnelle	52
b) Une approche transdisciplinaire du constitutionnalisme ...	55
§ 2. – Pouvoir et Droit en Afrique noire : l'empreinte du sacré	58
A) La nature du sacré dans les systèmes politico-juridiques des sociétés négro-africaines pré-coloniales	59
B) Les formes nouvelles de sacralisation du Pouvoir dans certains Etats d'Afrique Noire francophone	60

PREMIÈRE PARTIE

SACRALITÉ DU POUVOIR ET ADHÉSION AU DROIT

TITRE I

LE SACRÉ COMME FONDEMENT DU POUVOIR

CHAPITRE PREMIER

Le sacré fonde la légitimité du Pouvoir	69
---	----

SECTION I

Sacralité et légitimité du Pouvoir dans les sociétés négro-africaines précolumbiques non islamisées	70
§ 1. – Le Pouvoir s'inscrit dans une conception du monde	71
A) Du mythe, ou la conception du monde	72
1) Le mythe dans la pensée négro-africaine	72
2) L'expression mythique du Pouvoir	75
B) L'impératif de sacralité : Pouvoir conquis et sacralisation	80
§ 2. – Les trois moments de la spirale du Pouvoir et la permanence du sacré	83
A) Le règne : Pouvoir légitime et sacralité	83

B) L'interrègne : Renouveau de la légitimité du Pouvoir à travers le rituel sacré	86
1) C'est la période de mise en œuvre des règles particulières de succession : Droit et transmission du Pouvoir	87
2) C'est la période de la préparation rituelle du nouvel "incarnateur" du Pouvoir	90
C) L'intronisation : l'institutionnalisation du Pouvoir sacralisé	92

SECTION II

Sacralité religieuse et légitimité du Pouvoir dans les sociétés négro-africaines précoloniales islamisées	95
§ 1. - La conception du Pouvoir dans la pensée islamique	96
A) L'unicité de la source du Pouvoir dans la pensée politique islamique	96
B) Le Calife est le lieutenant de Dieu sur Terre	99
§ 2. - L'expérience du Pouvoir califal dans les sociétés négro-africaines précoloniales islamisées	102
A) Les sociétés à l'islamisation violente	104
B) Les sociétés à l'islamisation pacifique	107

CHAPITRE II

Le sacré fonde la limitation et la contestation du Pouvoir	110
--	-----

SECTION I

La sacralité ne fonde pas l'absolutisme du Pouvoir	111
§ 1. - Les moyens de limitation et de contrôle du Pouvoir dans les sociétés traditionnelles non islamisées	112
A) Contrôle direct et contestation du Pouvoir par le "corps social"	114
B) Contrepoids au Pouvoir	116
1) Dans les structures de type "unitaire centralisé"	116
2) Dans les structures de type "fédéral"	119
§ 2. - L'Islam comme facteur de limitation du Pouvoir	125
A) L'idée du contrôle du Pouvoir dans la pensée islamique	125
B) Le Pouvoir politique dans les sociétés négro-africaines islamisées et un "Pouvoir surveillé"	128

SECTION II

Les sociétés négro-africaines ne sont pas des " sociétés unanimistes "	131
§ 1. - La consistance de l'hypothèse	131
A) A l'origine, l'analyse du Professeur J. Buchmann	131
B) La propagation de l'hypothèse	133
C) Les conséquences de l'hypothèse	134
1) La légitimation du Pouvoir autocratique	134
2) La proclamation de la nécessité du monopartisme	134
§ 2. - La " spéciosité" de l'hypothèse	135
A) L'erreur de base de l'hypothèse	136
B) L'illusion de l'unanimité négro-africain	138
1) Le conflit est présent dans les sociétés traditionnelles	138
2) Les sociétés négro-africaines ne sont pas des " sociétés unanimistes "	141
a) Les conflits de type politique	141
b) Les conflits de type socio-économiques	144

TITRE II

LE DROIT COMME PRODUCTION SACRÉE D'UN POUVOIR SACRÉ

CHAPITRE PREMIER

Sacralité du Pouvoir et Transcendance du Droit	153
--	-----

SECTION I

Mythe et ordre juridique	154
§ 1. - Le mythe est la matrice axiologique de la société traditionnelle : le cadre cosmogonique de l'ordre juridique	154
A) L'ordre mythique, cadre normatif général et ordre de la transcendance	154
B) L'ordre mythique et la transcendance d'un droit porté par l'idée du " juste historique "	155
§ 2. - Le mythe est le substrat de l'ordre juridique : la problématique de la formation de la règle de droit	158
A) Le mythe est la fondation du Droit	158

B) Le mythe ne crée pas le Droit	158
1) Place et rôle des héros mythiques	160
2) D'où vient le mythe ? Comment et pourquoi naît-il ?	160

SECTION II

“ Normes transcendantes ” et “ règles temporelles ” : Esquisse d'une théorie du Droit africain	162
§ 1. - Les éléments caractéristiques de la théorie du droit africain	162
A) Les données fondamentales de la théorie	162
1) La notion d'ancêtre	163
a) L'ancêtre n'est pas une divinité	163
b) L'ancêtre est au-delà de “ l'Ancien ”, il symbolise la transcendance accessible	165
2) La nature du droit africain	167
B) Les composantes juridiques de la théorie	170
1) La “ norme fondamentale transcendante ” : le Pouvoir “ gardien ” du Droit	172
2) La “ règle de droit temporelle ” : le Pouvoir “ créateur ” du Droit	174
§ 2. - La spécificité de la théorie du droit africain par rapport aux principales théories occidentales du Droit	178
A) Théorie du droit africain et droit naturel	178
B) Théorie du droit africain et positivisme juridique	180
1) Par rapport au positivisme exégétique	181
2) Par rapport au positivisme normativiste ou logique	181
C) Théorie du droit africain et théorie du droit transpositif	183

CHAPITRE II

Le Droit transcendant facteur de limitation du Pouvoir	185
--	-----

SECTION I

Le Droit au-dessus du Pouvoir : La “ valeur constitutionnelle ” de la norme fondamentale transcendante	185
§ 1. - La notion de constitution	186
§ 2. - En quoi la “ norme fondamentale transcendante ” peut-elle être considérée comme ayant une valeur constitutionnelle ?	190

SECTION II

Le respect de la norme fondamentale transcendante source de la légalité et facteur de la légitimité du Pouvoir	194
§ 1. – La légitimité du Pouvoir par le respect de la “ Charte fondamentale ” du groupe	195
§ 2. – La transgression de la “ norme fondamentale transcendante ”, cause de la déchéance du Pouvoir	196

DEUXIÈME PARTIE

SACRALISATION DU POUVOIR ET INCERTITUDE DU DROIT

TITRE PREMIER

ÉLÉMENTS EXPLICATIFS DU RECOURS AU SACRÉ ET FACTEURS FAVORABLES À LA SACRALISATION DU POUVOIR

CHAPITRE PREMIER

L'explication du recours au sacré	206
---	-----

SECTION I

L'incertitude d'un Pouvoir dépourvu de fondements traditionnels	207
§ 1. – Pénétration européenne et structuration du pouvoir colonial comme facteurs de désacralisation du Pouvoir traditionnel	208
A) La désacralisation du Pouvoir africain par la mise en cause des formes traditionnelles du sacré	208
1) L'Eglise missionnaire contre le “ paganisme ” ou évangélisation et désacralisation du Pouvoir traditionnel	210
2) Eglises noires et mythes nouveaux ou, syncrétismes religieux et messianismes politiques	215
B) La désacralisation du Pouvoir africain par l'insertion des chefferies traditionnelles dans les structures du Pouvoir colonial	223
1) L'affaiblissement de la chefferie traditionnelle comme effet de la politique d'implantation du Pouvoir colonial	224
2) La récupération de la chefferie traditionnelle comme stratégie administrative du Pouvoir colonial	226

§ 2. – Evolution de la situation coloniale et doctrine républicaine comme facteurs de désacralisation du Pouvoir africain	231
A) Au nom de la Liberté et de l'Egalité républicaines	233
1) Le contenu des dispositions législatives et réglementaires, et des dispositions constitutionnelles de 1946 ayant des incidences sur le Pouvoir traditionnel	234
2) Les incidences sur le Pouvoir africain traditionnel	236
B) A la faveur de l'Etat nouveau	238

SECTION II

La défiance à l'égard du constitutionnalisme exogène	241
§ 1. – La défiance à l'égard des principes du constitutionnalisme classique ..	243
A) Le refus du Pouvoir partagé	244
B) Le refus du Pouvoir contrôlé	246
§ 2. – La défiance à l'égard du " constitutionnalisme positif "	247

CHAPITRE II

Les facteurs favorables à la sacralisation du Pouvoir	250
---	-----

SECTION I

Les facteurs culturel et historique	250
§ 1. – Le facteur culturel : la pesanteur du sacré dans la mentalité collective ..	251
§ 2. – Le facteur historique : l'héritage psychologique de la période coloniale ..	253
A) La soumission au Pouvoir colonial, résultat d'un double complexe psychologique	254
1) Le complexe du colonisé	254
2) Le complexe du colonisateur	258
B) La soumission au Pouvoir colonial, résultat d'un fait de domination	264
1) Résistances africaines et répression du Pouvoir colonial : la soumission au Pouvoir colonial comme résultat de la " pacification "	265
2) Ordre colonial et représentation du Pouvoir colonial chez l'Africain : la soumission par la crainte révérencielle du Pouvoir	267

SECTION II

Les facteurs juridique et institutionnel	277
--	-----

§ 1. – Le facteur juridique : le présidentielisme	278
A) Le présidentielisme fonde la suprématie du Chef d'Etat (l'omnipotence présidentielle)	280
1) La conception des pouvoirs au profit d'un homme : la prééminence présidentielle	280
2) La confusion des pouvoirs au profit d'un homme : l'omniprésence présidentielle	285
B) Le présidentielisme fonde le culte du chef de l'état (la mystique présidentielle)	291
§ 2. – Le facteur institutionnel : Le monopartisme	294

TITRE II

MODALITÉS DU RECOURS AU SACRÉ ET TENDANCES " HÉRÉTIQUES " DU CONSTITUTIONNALISME DES ÉTATS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

CHAPITRE PREMIER

Les modalités de la sacralisation du Pouvoir	299
--	-----

SECTION I

La sacralisation du Pouvoir par le couplage du positivisme constitutionnel et des fonctions régulatrices de l'irrationnel	301
---	-----

§ 1. – La sacralisation du Pouvoir par la récupération de certaines valeurs ancestrales	302
---	-----

A) La substitution de la conception traditionnelle à la conception moderne du Pouvoir	303
---	-----

1) Le Zaïre est une " chefferie moderne "	304
---	-----

2) Le Président de la République du Zaïre, un " Chef traditionnel " dans un Etat moderne	305
--	-----

B) La substitution d'un " messianisme politique " d'inspiration traditionnelle au messianisme chrétien	308
--	-----

1) Le chef d'Etat zaïrois, Mobutu S.S., Président-Fondateur du MPR	309
--	-----

2) Le chef d'Etat togolais, G. Eyadema, Président-Fondateur du RPT	313
--	-----

§ 2. – La sacralisation du Pouvoir par la manipulation artificielle du sacré	318
--	-----

A) Monarchie impériale et légitimation du Pouvoir par la manipulation du sacré	319
--	-----

B) Monarchie impériale et profanation du sacré (le sacré des profondeurs contre le sacré artificiel)	322
--	-----

SECTION II

La sacralisation du Pouvoir par le recours à l'idéologie de l'Etat et de la "construction nationale"	325
§ 1. - L'idéologie de l'Etat et de la "construction nationale" comme fondement d'un Pouvoir de type "populiste"	326
A) La consistance de "l'idéologie de l'Etat et de la construction nationale"	326
1) La composante unité nationale	331
2) La composante développement national	333
B) Le populisme, une "philosophie politique" à résonance religieuse	335
1) Origine et évolution du concept	335
2) Sens du concept et raisons de son application aux Etats africains considérés	336
§ 2. - L'expression populiste de l'" idéologie de l'Etat et de la construction nationale"	340
A) Le populisme du " parti du peuple tout entier"	341
B) Un populisme au service du " chef providentiel"	344
1) L'action du Parti et l'attitude du chef	344
2) La complicité des masses	347

CHAPITRE II

Les tendances "hérétiques" du constitutionnalisme des Etats d'Afrique francophone	352
---	-----

SECTION I

Les "Schismes" manqués	353
§ 1. - Les brèves expériences voltaïques et centrafricaine du multipartisme : un défi manqué	354
A) L'expérience voltaïque : un multipartisme limité	354
1) La limitation constitutionnelle du multipartisme de la III ^e République	355
2) L'arbitrage populaire dans le multipartisme voltaïque	355
B) L'expérience centrafricaine : un multipartisme intégral	356
§ 2. - Les causes de l'échec	358
A) Les causes internes	358
1) Dans le cas de la Haute-Volta	358
a) La crise est de nature constitutionnelle d'abord	359
b) La crise est politique et sociale ensuite	361

2) En Centrafrique	364
a) Une réaction à un long désordre politique et économique ..	366
b) Le résultat des feux croisés d'une triple revanche	367
B) Les causes externes	369

SECTION II

Le " Schisme " réussi	370
§ 1. - L'expérience sénégalaise de démocratie multipartisane : du multipartisanisme " contenu " au multipartisme intégral	370
A) La réforme constitutionnelle de mars-avril 1976 : un multipartisme " contenu " d'inspiration senghorienne	371
1) Un tripartisme rigide à l'origine	371
a) La loi n° 76-01 du 19 mars 1976	372
b) La loi n° 76-26 du 6 avril 1976	373
c) La loi n° 76-27 du 6 avril 1976	374
2) Un tripartisme originaire secoué par l'opposition	375
a) La critique de la limitation du multipartisme et de la procédure de légalisation des partis	375
b) La critique de l'imposition de l'" étiquette idéologique." et de la légalisation précipitée du MRS	377
B) L'ouverture de la loi constitutionnelle du 6 mai 1981 : le multipartisme intégral marqué du sceau du Président Diouf	379
1) Le multipartisme intégral de la réforme constitutionnelle du 6 mai 1981	379
2) Le nouveau système électoral à l'épreuve	381
§ 2. - Les raisons du succès de l'expérience démocratique sénégalaise	394
A) La spécificité du Sénégal par rapport aux autres Etats de l'ensemble francophone d'Afrique noire	394
1) Le facteur historique : Une tradition démocratique relativement ancienne	394
2) Le facteur culturel : une faible hétérogénéité ethnique favorable à une plus grande intégration nationale	396
B) Le réalisme des réformes du système partisan	398
1) La prudence ou le réalisme dans la limitation originaire du multipartisme	398
2) Le réalisme dans l'ouverture du multipartisme	402

SECTION II

La " Chapelle marxiste-léniniste "	403
--	-----

§ 1. – Un constitutionnalisme fondé sur les principes du marxisme-léninisme	405
A) Le marxisme-léniniste, substrat commun de deux approches différentes du constitutionnalisme marxiste	405
1) La Constitution béninoise du 9 septembre 1977 établit un régime de type conventionnel	406
a) La suprématie de l'ANR	406
b) L'effacement relatif du Président de la République	409
c) La participation des organes locaux du Pouvoir d'Etat à la prise de décision au niveau central	410
2) La Constitution congolaise du 8 juillet 1979 institue un régime présidentieliste d'assemblée	411
a) L'influence du constitutionnalisme français: la part de présidentielisme	411
b) L'influence du constitutionnalisme des pays socialistes: la proclamation de la suprématie de l'ANP	417
B) Le rôle dirigeant du Parti	418
1) Le Parti est l'organe d'inspiration de la politique de l'Etat	419
2) Le Parti est un instrument fondamental dans la désignation et le contrôle des organes de l'Etat	420
§ 2. – Une pratique différente du Pouvoir	421

TITRE III

LES CONSÉQUENCES DE LA SACRALISATION DU POUVOIR
AU PLAN DU CONSTITUTIONNALISME
DES ETATS AFRICAINS FRANCOPHONES

CHAPITRE PREMIER

Au plan de la théorie du Droit constitutionnel : transcendance du Pouvoir et incertitude du Droit	428
---	-----

SECTION I

Transcendance du Pouvoir et dénaturation de certains principes du constitutionnalisme classique	428
§ 1. – Le Chef de l'Etat, incarnation de l'Etat (par syllogisme)	431
A) Le Chef de l'Etat incarne la Nation	431
B) Or la Nation se confond avec l'Etat	432
C) Donc le Chef de l'Etat incarne l'Etat	434

§ 2. – Le Chef de l'Etat, détenteur de la compétence et du Pouvoir originaires	434
A) Le Chef de l'Etat détient la compétence originaire	434
B) Le Chef de l'Etat détient le pouvoir originaire	435

SECTION II

Transcendance du Pouvoir et incertitude du constitutionnalisme	436
§ 1. – L'instabilité constitutionnelle	437
§ 2. – L'ineffectivité constitutionnelle	439
A) L'ineffectivité constitutionnelle tient à la transcendance du Pouvoir par rapport au Droit	439
B) L'ineffectivité constitutionnelle tient aussi au blocage culturel et politique de populations non éduquées à l'usage du Droit	441
§ 3. – Ineffectivité du contrôle de la constitutionnalité des lois et atteintes au principe de la suprématie constitutionnelle	444
A) L'inefficacité du contrôle de la constitutionnalité des lois	444
B) L'atteinte au principe de la suprématie constitutionnelle	446

CHAPITRE II

Au plan des régimes politiques : des “ républiques monarchiques ”	448
---	-----

SECTION I

La perversion monarchique des républiques africaines	449
§ 1. – La “ république monarchique ” est différente de la “ monarchie républicaine ”	450
§ 2. – La “ république monarchique ” est un type particulier de régime politique	452
A) Unipolarité du Pouvoir et monocentrisme présidentiel	452
B) La dévalorisation (ou le non-sens) du fait électoral	453
C) Intangibilité et pérennisation du détenteur du Pouvoir	456
D) L'institutionnalisation du dauphin présidentiel (ou la “ transmission héréditaire ” du Pouvoir)	458
1) Sur le plan politique d'abord	465
2) Sur le plan constitutionnel ensuite	466

SECTION II

Des "dictatures composites"	469
§ 1. - Systèmes politiques africains et "situations de dictature". Considérations générales	470
A) Autoritarisme, Autocratie, ou Dictature ? A propos de la terminologie	471
B) Systèmes politiques africains et "dictatures composites" : Considérations générales	474
§ 2. - Obsession unanimitaire et tendances totalitaires des régimes politiques d'Afrique francophone	476
A) Position du problème	476
1) L'état du problème	477
2) Le contenu de la notion	480
B) Régimes africains à parti unique et tendances totalitaires	484
1) Le postulat de la société "unanimitaire"	484
2) La sanctification du chef, clé de voûte du régime	486
3) La dévalorisation du Droit	487
4) L'importance des forces répressives et la violence de la répression	488
 CONCLUSION	 491
I. - CONSTITUTIONNALISME ET "CONSTRUCTION NATIONALE"	491
A) La thèse de la consubstantialité du sous-développement et de l'autoritarisme et sa critique	491
B) L'idéologie de la "construction nationale" : le paradoxe d'une praxis	494
II. - CONSTITUTIONNALISME ET CULTURE	496
A) La spécificité culturelle ne signifie pas la "momification" de la culture	497
B) La spécificité culturelle n'est antinomique ni de l'Etat de droit, ni de la démocratie	498
 ANNEXES	 506
BIBLIOGRAPHIE	515
TABLE DES MATIÈRES	533